



Communiqué de presse

Objet: Échange diplomatique du 12 décembre 2023 entre les représentants des pays du sud

Le mardi 12 décembre, lors d'une session plénière du Parlement européen, les discussions sur la Directive Retour européenne ont eu lieu. Au cours de cet événement, un amendement, applaudi par la majorité des eurodéputés présents, a attiré l'attention des représentants des États tiers du sud.

En effet, l'amendement adopté pour l'article 8 établit des critères contraignants pour les pays tiers dans leurs relations diplomatiques avec l'Union européenne. Cet article est perçu comme humiliant pour les pays tiers, ce qui a suscité une grande déception parmi leurs représentants. Cependant, étant donné que les positions de ces pays ont été peu prises en compte par les institutions européennes tout au long du processus, cette décision, bien que choquante, n'est pas surprenante.

Devant cette attitude désinvolte de l'Europe, les représentants du Mali, de la Turquie, de la Tunisie, du Niger et du Maroc ont tenu des discussions approfondies en vue d'harmoniser leurs positions convergentes et de répondre de manière proportionnée à la situation.

Nous exprimons une opposition catégorique à l'adoption de ce texte et nous exhortons les pays membres du conseil à examiner attentivement les enjeux de la plénière prévue pour demain.

Il est crucial de rappeler que cette directive ne peut fonctionner sans la coopération des Pays Tiers, laquelle se matérialise par le biais d'accords bilatéraux de réadmission. **Si ce texte devait être adopté, en tant que représentants des intérêts nationaux des pays tiers, nous serions contraints d'être plus exigeants quant aux termes de ces accords de réadmission.** Constatant l'hostilité manifestée par l'Union Européenne à notre égard, nous serions également réticents à conclure de nouveaux accords avec d'autres États. **L'Union européenne sera dans l'obligation de se limiter aux accords bilatéraux déjà en place pour gérer les flux migratoires relevant de la Directive Retour actuellement en discussion.**

En d'autres termes, ce texte constitue une menace réelle pour les relations entre les pays européens et les pays tiers. Les États membres qui soutiendront cette promulgation seront désormais regardés avec une plus grande méfiance par les États tiers du sud. Il est question ici de fragiliser des relations diplomatiques historiques et cruciales pour le bon déroulement des coopérations internationales.

Signature du ministre de l'Intérieur
du Maroc :
M. Mohamed Toumba

du Niger:
Général de brigade M. Abdelouafi Laftit

du Mali:
M. Choguel Maïga

de la Turquie:
M. Ali Yerlikaya

de la Tunisie:
M. Kamel Feki

Pour toute demande d'information supplémentaire, veuillez contacter le service de presse du
Royaume du Maroc:
Susie DELTENRE
susie.d.hp@gmail.com
+33 6 95 87 38 60